



Déclaration d'accident de travail

Par **luckman**, le **17/01/2011** à **20:31**

Bonjour,

En accident de travail du 1er décembre 2010 au 31 décembre 2010, mon employeur n'a pas renvoyé la déclaration à la sécurité sociale ce qui fait que je n'ai pas été payé. Avec pour conséquence des chèques refusés, des prélèvements refusés, un loyer impayé et des agios qui s'accumulent.

De plus, en septembre de la même année j'ai eu 0,0 euro de salaire parce que mon chef de cuisine avait oublié de déclarer 15 jours de travail. Avec les mêmes conséquences bancaires dont je venais tout juste de me remettre.

Ma question est: puis-je obligé mon employeur à me rembourser tous les frais que j'ai eu à cause de leurs erreurs???

Par **DSO**, le **17/01/2011** à **20:52**

Bonsoir,

Vous pouvez effectivement demander à votre employeur le remboursement de vos agios.

S'il refuse, vous pouvez alors saisir le Conseil de Prud'hommes, mais les relations risquent de devenir un peu tendues..

Cdt,
DSO